

SOMMAIRE

Une : Droits et libertés – Orga et Vie syndicale / NON à la répression syndicale **p.2** / CAC 40 : distribution record en 2022 **p.3** / Tract : « Pour nos retraites, toutes et tous en grève à partir du 06 mars au soir, le 8 mars aussi. » **p.4**

l'agenda



CEF
le 14 mars 2023

**53^{ÈME} CONGRÈS
CONFÉDÉRAL**
du 27 au 31 mars 2023

**13^{ÈME} CONFÉRENCE
NATIONALE DE LUFR**
du 04 au 07 avril 2023
aux Issambres (Saint-Raphaël)

Réunions fédérales à venir

09/03 Industrie Pharma :
CPPNI

09/03 Pétrole : CPNSS

09/03 Négoce : CMPPNI

14/03 Industrie Pharma :
CPNEIS

17/03 Pétrole : CPPNI RPPC

20/03 Officines : CPNE

21/03 Industrie Pharma :
JURY CQP

22/03 Fabrication Pharma à
Façon : CSP

23/03 Laboratoire Biologie
Médicale : CPPNI

06/04 Pétrole : CPNE

13/04 Industrie Pharma :

Droits et libertés

Préjudice d'anxiété : l'entreprise utilisatrice peut être responsable vis-à-vis des salariés sous-traitants.

Dans son arrêt n°135 du 8 février 2023, la Cour de cassation approuve la décision de la Cour d'appel de condamner l'entreprise utilisatrice à indemniser le préjudice d'anxiété subi par les employés de la société sous-traitante.

En effet, si en principe, c'est l'employeur qui est responsable de la sécurité de ses salariés et doit s'assurer que des mesures de prévention des risques ont été mises en place, le Code du travail, sous l'influence du droit européen, impose également des obligations aux entreprises utilisatrices.

Celles-ci doivent :

- assurer la coordination générale de leurs propres mesures de prévention avec celles qu'a mises en place l'entreprise extérieure qui intervient dans leurs établissements ;
- établir elles-mêmes un plan de prévention lorsqu'une opération présente des risques particuliers.

Dans cette affaire, l'entreprise utilisatrice n'a pas respecté son obligation générale de coordination des mesures de prévention. Or, cette négligence est bien à l'origine du préjudice subi par les salariés de l'entreprise sous-traitante.

Cette obligation générale existait indépendamment de l'obligation de sécurité qui pesait sur l'employeur de ces salariés.

Cette décision est de nature à assurer la protection des travailleurs intervenant sous des statuts divers dans les locaux d'entreprises utilisatrices. Seules celles-ci connaissent l'historique industriel de leur propre site et la présence éventuelle de substances dangereuses. ■

Orga et vie syndicale

Adhésions 2022 en forte hausse.

1 048 nouveaux adhérents sur l'année 2022 en progression de 25 % par rapport à 2021 et pour 2023, sur les 2 premiers mois, ce sont déjà 302 nouveaux Camarades qui ont rejoint notre Fédération.

Nul doute que cette progression est à mettre en relation avec les luttes contre la réforme des retraites et pour l'augmentation des salaires.

Dans la période, n'hésitons pas à proposer l'adhésion partout où nous sommes présents dans les entreprises, mais aussi là où la CGT n'est pas présente.

Le renforcement du syndicat, de notre Fédération et de la CGT, doit être notre priorité !!

Les chiffres

80,1 Mds €
c'est la somme
distribuée aux
actionnaires par
les entreprises du
CAC 40, dont 56,5
en dividendes.

+ 147 Mds €

**C'est l'augmentation des aides
publiques annuelles aux entreprises
privées en 39 ans. De 10 Mds d'€ en 1980,
les exonérations sont passées à 157 Mds d'€
en 2019 (source : IGF, IGAS et IGA).**

Actualité

NON À LA RÉPRESSION SYNDICALE !

Alors que les travailleuses et travailleurs subissent l'appauvrissement généralisé par l'inflation et les réformes du gouvernement et qu'une nouvelle offensive se fait sur nos retraites et notre protection sociale, les mobilisations se multiplient et elles sont massives au travers des grèves contre la réforme des retraites, mais aussi dans les entreprises sur les salaires et l'emploi.

Il va sans dire que ces luttes sont, dans la grande majorité, à l'initiative des Syndicats CGT, avec des militants de notre Organisation qui ne lésinent pas sur les moyens pour propager, organiser et construire les luttes sur le terrain, dans les entreprises, au plus près des travailleuses et travailleurs.

Cela, le patronat et le gouvernement l'ont très bien compris et ils cherchent à éteindre les contestations, les mobilisations et les grèves en réprimant les militants de classe que sont nos dirigeants et syndiqués CGT dans les entreprises.

Ces derniers temps, les procédures de licenciement, sanctions en tout genre et discriminations à l'encontre de militants de la CGT et d'autres se multiplient et cela nous rappelle à notre histoire, lorsque les syndicalistes étaient placés sur liste noire par le patronat.

Pour le patronat, il est hors de question de répondre aux exigences légitimes des salariés qui revendiquent et se battent sur tous les tableaux : les salaires, le temps de travail, l'emploi etc.

Le patronat et son serviteur le gouvernement, ne répondent aux luttes des travailleuses et travailleurs que par le fouet et le bâton !

C'est actuellement ce qui se passe au sein d'entreprises de notre champ fédéral où des militants sont en train de vivre des procédures de licenciement honteuses, des sanctions par la discrimination, des pratiques de harcèlement comme chez Sanofi, Toray, Messner, Alloga, Eurofins, BioMérieux... Mais aussi dans d'autres secteurs comme l'énergie, le commerce ou encore la fonction publique.

Ces attaques portent préjudice à la pérennité de nos Organisations, dans lesquelles le patronat cherche systématiquement à couper les têtes : soit pour décapiter nos Syndicats de ses militants, soit pour montrer l'exemple à ceux qui voudraient s'engager sincèrement dans les luttes de demain, plus que nécessaires dans cette crise du Capital. **En s'en prenant aux militants syndicaux, c'est au droit des salariés d'être représentés que le patronat s'attaque.**

La FNIC-CGT, fidèle à ses valeurs de combativité, de solidarité et de classe, s'engage à relayer, mobiliser et se battre contre tous les licenciements de nos syndiqués, mandatés et militants.

Dans ce contexte, nous ne pouvons rester inactifs sachant que la répression concerne tous les secteurs d'activités.

Premièrement : nous avons besoin d'une mobilisation confédéralisée afin d'alerter. Deuxièmement : nous devons soutenir les Camarades en butte à la répression et surtout faire reculer le patronat sur ses velléités, contre nos camarades.

LA FNIC-CGT APPELLE L'ENSEMBLE DE SES SYNDICATS À SE MOBILISER CONTRE TOUTES LES RÉPRESSIONS MENÉES PAR LE PATRONAT ET LE GOUVERNEMENT !

CAC 40 : DISTRIBUTION RECORD EN 2022.

Les 40 entreprises du CAC 40, principal indice boursier français, ont distribué le montant record de 80,1 milliards d'euros à leurs actionnaires en 2022, dont :

- **23,7 milliards d'euros sous forme de rachats d'actions. En 2003 la somme de rachats d'actions était de 7,6 Mds d'€, soit 3 fois plus en 20 ans.**
- **56,5 milliards d'euros de dividendes, contre 45,6 milliards en 2021 et 28,6 milliards en 2020, durant la pandémie.**

Les trois premiers groupes redistribuant des capitaux propres à leurs actionnaires ont représenté 31 % du volume, selon la même source : TotalEnergies (13,3 milliards d'euros de rachats d'actions ou de dividendes), LVMH (7,1 milliards) et Sanofi (4,7 milliards). La barre des 50 % est franchie en ajoutant quatre autres groupes à ce trio de tête : BNP Paribas, Stellantis, AXA et Crédit Agricole.

Outre le CAC 40, l'ensemble des dividendes représente 259 milliards d'euros en 2021. À peine 1% de cette somme correspondrait aux économies attendues de la réforme du gouvernement à horizon 10 ans, d'après les prévisions de l'OFCE (Observatoire Français des Conjonctures Économiques).

Tout ceci nous démontre que l'argent existe pour la mise en place de notre projet de société. Un projet qui s'appuie sur une redistribution des richesses créées par les salariés, en totale opposition au système capitaliste en place, qui lui, ne vise qu'à redistribuer à une minorité.

De quoi financer largement le déficit annoncé par le COR (Conseil d'orientation des retraites), qui prévoit un manque de 13 milliards d'euros d'ici 2032, soit 16 % des 80 milliards qui ont été redistribués aux actionnaires du CAC 40 en 2022.

Même si on ajoute le "trou" de 12 Mds d'€ en 2026 prévu par le rapport de la Cour des comptes sur l'application des lois de financement de la Sécurité sociale (LFSS), il en reste encore beaucoup dans l'escarcelle.

Et ceci ne prend pas en compte les 176 milliards d'€ d'aides publiques que touche l'ensemble des entreprises françaises.

Ces chiffres nous démontrent que les mobilisations en cours contre la réforme des retraites et pour la remise en place d'une retraite à 60 ans après 37,5 années de cotisations, avec une pension minimum à 2 000 €, ne sont pas utopiques et ne remettent pas en cause le système par répartition.

La revendication sur les retraites ne doit pas être décorrélée de celle de l'augmentation des salaires et de son indexation sur l'inflation.

En effet, si l'augmentation des salaires a un effet direct sur le pouvoir d'achat, elle a un effet indirect sur le financement de la protection sociale, donc des retraites, par le paiement et l'augmentation des cotisations sociales.

Dans toutes nos entreprises portons l'exigence :

- **d'augmentation des salaires à 2 000 € minimum pour le premier coefficient, et indexé sur l'inflation,**
- **d'une retraite à 60 ans, après 37,5 annuités, 55 ans pour les travaux pénibles et une pension à 2 000 € minimum.**

SALAIRE, RETRAITE, MÊME COMBAT !!!

**DÈS LE 6 MARS AU SOIR,
TOUTES ET TOUS EN GRÈVE
RECONDUCTIBLE ■**

p.4 Tract "clefs en main" à diffuser massivement



POUR NOS RETRAITES



TOUTES ET TOUS EN GRÈVE À PARTIR DU 6 MARS AU SOIR

**LE 8 MARS AUSSI :
RETRAITES À 60 ANS : OUI !
RÉFORME MACRON/BORNE : NON !**



À partir du 6 mars au soir, et/ou du 7 mars, la mobilisation contre cette réforme va s'accroître jusqu'à décider de la grève reconductible dans tous les secteurs.

Alors le 8 mars, journée internationale de lutte pour l'égalité des droits, dans la continuité des 6 et 7 mars, nous continuerons de dénoncer une société patriarcale et raciste qui exploite, soumet et tue les femmes, partout dans le monde.

L'égalité, par essence, n'accepte aucune domination, aucune soumission, aucune exploitation. L'émancipation des femmes est avant tout une émancipation humaine. En ce sens, chacune de nos revendications sociales est à même de déstabiliser l'ordre établi pour ouvrir une voie vers la transformation profonde de la société. A contrario de cette réforme, profondément injuste, et qui va impacter au plus fort les femmes, les mères.

C'est leur projet de réforme des retraites Macron/Borne/Dussopt contre notre projet de société. Nous nous battons contre les inégalités de genre, contre toutes les LGBTIphobies, contre les stéréotypes sexistes, les discriminations, la précarité, le temps partiel imposé subi par les femmes.

Le rapport annuel du Haut Conseil à l'Égalité sur le sexisme est sorti fin janvier. Le constat qu'il dresse est inquiétant. Pourtant la médiatisation des inégalités permet une prise de conscience puisque 93% des personnes interrogées estiment que femmes et hommes ne sont pas traités à égalité dans la société. Aujourd'hui, les femmes touchent une retraite inférieure de 40 % à celle des hommes.

Les réformes précédentes du système de retraite ont déjà dégradé le niveau de vie des retraités et le taux de remplacement des salaires. Derrière ce chiffre choquant, il y a la réalité de la pauvreté des femmes en France.



**ALORS, OUI,
D'AUTRES CHOIX SONT POSSIBLES,
JUSTES ET JUDICIEUX, DONT :**

La suppression immédiate des exonérations de cotisations sociales, notamment pour les entreprises qui réalisent des profits colossaux et versent des dividendes qui donnent toujours plus le vertige, parce que aussi le patronat contribue de moins en moins au financement de la protection sociale.

La taxation des méga-profits comme étape avant leur éradication.

L'égalité salariale entre les femmes et les hommes.

L'égalité professionnelle, même qualification, même salaire.

La fin de l'assignation des femmes, dès le plus jeune âge, à certains métiers plutôt que d'autres (la santé et les services sociaux, l'éducation, l'administration publique et le commerce de détail).

Porter le SMIC à 2 000 €.

Le Temps de travail ramené à 32h payées 39h.